

Ville de Versailles

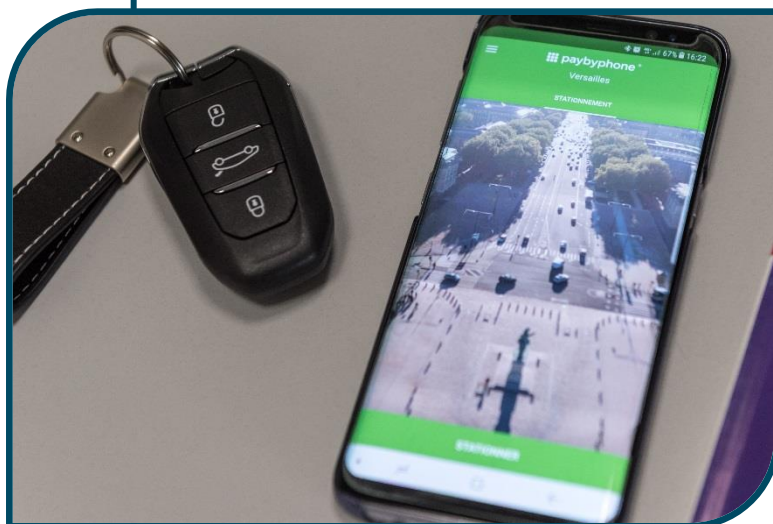
Défi 5 – Renforcer l'efficacité des politiques de stationnement sur voirie

1 DESCRIPTION DU PROJET

La Ville de Versailles a entamé sa transformation numérique depuis 2016. Elle a voulu saisir l'échéance réglementaire de la mise en œuvre de la réforme de décentralisation du stationnement comme une opportunité de répondre à trois axes stratégiques :

- La simplification et la création de nouveaux services pour l'utilisateur
- La recherche de l'efficacité dans la gestion du stationnement
- L'optimisation financière de la politique de stationnement

La ville a pour cela procédé à une refonte totale de ses systèmes de paiement et de contrôle du stationnement, dans le cadre d'une réflexion globale menée 2 ans avant l'entrée en vigueur de la réforme au 1^{er} janvier 2018.



Crédits photo Ville de Versailles

Le projet a été déployé en deux phases, la première consistant en la mise en place de la dématérialisation du paiement pour les usagers (aussi bien occasionnels que pour les abonnés), avec l'adoption du système PayByPhone, dès juillet 2017. Les usagers pouvaient dès lors payer directement par téléphone sans se rendre à l'horodateur, et en faire de même pour prolonger leur temps de stationnement.

Les agents de la police municipale ont été équipés en nouveaux moyens de contrôle adaptés (PDA) et formés à leur utilisation. Les opérations de contrôles sont ainsi facilitées, la simple saisie des plaques d'immatriculation permettant de vérifier si un véhicule est en règle ou non.

La mise en place de telles facilités de paiement a permis, dès 6 mois avant l'entrée en vigueur de la réforme de commencer à faciliter le paiement spontané par l'utilisateur. De façon plus globale, la dématérialisation croissante du paiement permet de diminuer le besoin d'implantation d'horodateurs, même si ceux-ci doivent demeurer pour maintenir la possibilité d'un paiement matérialisé. Sur les horodateurs, le paiement par carte bancaire a été privilégié, afin de minimiser les coûts d'entretien et de collecte (d'un montant de 3 600 € HT/horodateur/an, il se serait élevé à 4 400 € HT avec paiement par espèces).

Dans un second temps, pour l'entrée en vigueur de la réforme de décentralisation du stationnement, la ville de Versailles a affiné son barème tarifaire, faisant évoluer (à la marge) sa gamme tarifaire. Les horodateurs de la ville ont été mis à jour pour intégrer ces évolutions.

Une plateforme centralisée de gestion en ligne des démarches de stationnement a par ailleurs été créée et mise en service au 1^{er} janvier 2018, permettant aux usagers de centraliser toutes leurs démarches sur un espace unique (demande d'abonnement, recours, inscription de véhicule). Cette plateforme est également utilisée par les agents pour accéder aux dossiers des usagers.

La ville de Versailles a en parallèle communiqué sur les changements induits par la réforme, et ces nouveaux services créés, via les réseaux sociaux, son magazine « Versailles », des flyers.

La mise en place anticipée par rapport à l'entrée en vigueur de la réforme de décentralisation de moyens de paiement dématérialisés a permis une transition facilitée vers le système dépenalisé.

2

LES ACTEURS DU PROJET

- Pilotage technique : Direction des Aménagements et des Déplacements Urbains de la ville de Versailles
- Pilotage politique : élu délégué aux affaires générales et à la sécurité, élu délégué à la voirie et aux déplacements urbains, et élu déléguée à l'urbanisme, aux grands projets et au commerce.
- Services associés : Direction des Systèmes informatiques et du numérique, Direction voirie, Direction de la sécurité, DRH, Direction de la Communication, représentant commerce tourisme



Crédits photo Ville de Versailles

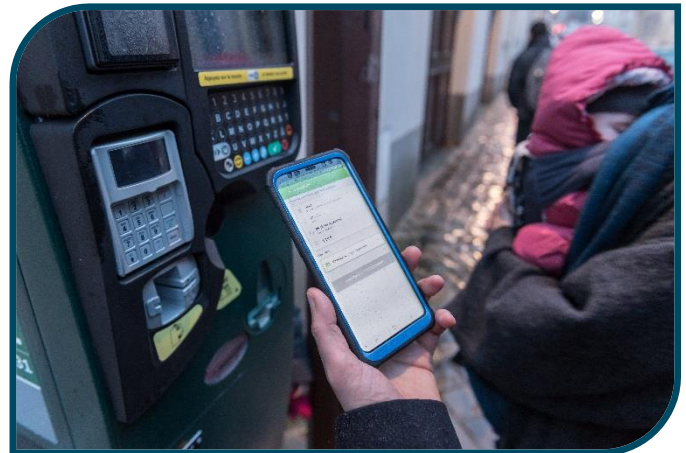
- Eléments de coût :
 - Mise en place de la solution de dématérialisation complète : 80 000 € HT/an
 - Terminaux de contrôle des ASVP : 650 € HT / terminal (incluant logiciel de contrôle *Indestat*)
 - Besoins humains : 3 ETP pour le pôle réclamation + 2 ETP cadres

3

VIE ET SUITES DU PROJET

6 mois après la mise en service du paiement par PayByPhone, 12% des recettes de stationnement venaient de paiements dématérialisés, démontrant une bonne pénétration de ce moyen de paiement. L'ensemble des abonnements pour les résidents sont aujourd'hui souscrits via la nouvelle plateforme en ligne, et ainsi dématérialisés. L'ouverture à d'autres opérateurs de paiement mobile est envisagée (Woosh, OPnGO, EasyPark, Parknow, Prestopark...).

L'intégration d'un module de réservation de places pour les déménagements est envisagée.



Crédits photo Ville de Versailles

La ville de Versailles souhaite évoluer vers plus d'innovation, et a mis en place un concentrateur de données sur le stationnement, qui, en cohérence avec d'autres démarches Open data sur le territoire, offre de nouvelles perspectives pour que des opérateurs puissent à terme informer les usagers de façon prédictive sur la disponibilité du stationnement dans les différents secteurs de la ville en intégrant l'offre des parkings en ouvrage, et en tenant compte des infrastructures de recharge pour véhicules électriques présentes en ville.

4

CONTACT

Cécile Gambelin, Directrice des déplacements et aménagements urbains, Ville de Versailles

Pour plus de précisions, n'hésitez pas à nous contacter à pduif@iledefrance-mobilites.fr